

Monsieur le Directeur Académique,

Dans votre précédent courrier, vous me faisiez part de la réponse que vous aviez reçue du directeur diocésain concernant les courriers d'invitation à des journées pour les futurs sixièmes. De lui-même, il précisait que les établissements privés sous contrat ne s'inscrivaient pas « dans une démarche de prospection systématique et généralisée », précisant que ces courriers n'étaient adressés qu'aux élèves s'étant déjà signalés auprès de leurs établissements (portes ouvertes,...).

Or, les retours que j'ai sont très différents. Des parents d'élèves qui ne se sont aucunement manifestés auprès de ces écoles privées ont, eux aussi, reçu ces courriers, ce qui laisse penser que ce démarchage est plus systématique que spécifique. On m'a même témoigné d'un courrier de ce type envoyé également à des élèves de CM1 !

Ce n'est plus possible pour nos collègues. La concurrence existe depuis de nombreuses années dans notre département mais depuis quelques années, elle devient agressive et envahissante. Passe encore que ces établissements étalent la moindre petite actualité dans les quotidiens locaux, qu'ils impriment des dépliants publicitaires mais utiliser les adresses mises dans une base élève publique, remplie par les directeurs des écoles publiques, pour prospector le plus large possible, ce n'est pas tolérable. D'ailleurs, étant donné qu'en tant que syndicat, nous ne pouvons saisir la CNIL, nous allons informer les collègues que les parents mécontents de la diffusion de ces informations peuvent, eux, déposer une plainte.

Déjà que les règles nationales ne semblent plus être partagées avec ces écoles sous contrat. La semaine de quatre jours et demi, souhaitée et mise en place par nos élus, dans un objectif d'amélioration de la réussite des élèves, ne leur est pas imposée. Ces élèves sont-ils si bons que ça que l'on ne mette pas en place cette organisation ? Pourtant, cela arrive que nous récupérions leurs élèves en difficulté, sans qu'ils ne leur soient laissés la possibilité de continuer leur scolarité là où ils l'avaient commencée... Depuis longtemps, l'Education Nationale prône l'existence d'une véritable école pour les élèves de maternelle et non pas d'une simple garderie pratique et pourtant, dans les journaux, il est mis en avant dans certains de ses établissements que la propreté de ces futurs élèves n'est plus exigée, que leur entrée à l'école peut se faire tout au long de l'année,... Comment voulez-vous que les collègues soient crédibles si ce qu'ils expliquent d'un côté est démonté de l'autre ?

Avec la baisse annoncée du nombre d'élèves, vous avez initié un début de réflexion sur une restructuration du tissu scolaire aveyronnais. Cette réflexion collective ne pourra aboutir que si le climat y est propice et si les règles de fonctionnement sont les plus communes possibles. Or, cette concurrence déloyale met en difficulté les écoles publiques, leurs effectifs et les collègues.

A travers ce courrier, le SE-Unsa 12 souhaiterait qu'en votre position de directeur académique de l'Education Nationale, vous rappeliez à qui de droit que les adresses de nos élèves ne sont pas des données publiques que l'on peut transmettre à qui les demande. Il nous semble également nécessaire que le directeur diocésain sache que sa réponse n'ait pas le reflet exact de ce qui se fait sur l'ensemble du territoire aveyronnais.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Sébastien Ségur
Secrétaire départemental du SE-Unsa 12